

412. — 24 DÉCEMBRE 1879. —
LOI contenant le budget de la gendarmerie
pour l'exercice 1880 (1). (Monit. du
25 décembre 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cents francs (fr. 3,488,200).

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. LIAGRE.)

413. — 24 DÉCEMBRE 1879. —
LOI portant prorogation des articles 1^{er}
et 2 de la loi du 21 mai 1872 sur le
logement et les moyens de transport à
fournir aux troupes en marche et en can-
tonnement (2). (Monit. du 25 décembre
1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les articles 1^{er} et 2 de la loi du 21 mai 1872, maintenus en vigueur jusqu'au 31 décembre 1879, par la loi du 16 février 1879, continueront à produire leurs effets jusqu'au 31 décembre 1880.

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 3 mars 1879, p. 362. — Rapport. Séance du 7 mai, p. 362.

Session de 1879-1880.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement. Séance du 12 novembre 1879, p. 18-19. — Rapport sur ces amendements. Séance du 19 novembre, p. 18.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 novembre 1879, p. 76-77.

SÉNAT.

Session de 1879-1880.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 17 décembre 1879, p. 2.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1879, p. 26-27.

(2) Session de 1879-1880.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 27 no-

Art. 2. La présente loi sera obligatoire à partir du jour de sa publication.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. LIAGRE.)

414. — 24 DÉCEMBRE 1879. —
LOI autorisant un transfert de 174,000 fr.
entre divers articles du budget du minis-
trère de la guerre pour l'exercice 1879 (3).
(Monit. des 26-27 décembre 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. L'article 23 du budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1879 (Fourrages en nature) est diminué d'une somme de cent soixante-quatorze mille fr. (fr. 174,000).

Art. 2. La somme de cent soixante-quatorze mille francs précitée est portée en augmentation aux articles ci-après du budget du ministère de la guerre, pour l'exercice 1879, savoir :

Art. 10. Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux fr. 85,000 ,

Art. 11. Service pharmaceutique 50,000 ,

vembre 1879, p. 72 — Rapport. Séance du 5 décembre, p. 81.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 16 décembre 1879, p. 232.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 décembre 1879, p. 2.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1879, p. 31.

(3) Session de 1879-1880.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 3 décembre 1879, p. 81. — Rapport. Séance du 11 décembre, p. 85.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 16 décembre 1879, p. 231.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 décembre 1879, p. 4.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1879, p. 30,